

NEO Harcèlement : comprendre pour agir



Faire face au harcèlement

Reconnu comme un délit depuis 2022, le harcèlement scolaire touche en France plus de 700 000 enfants par an*. Les enseignant-es, qui ont conscience de ces situations aux conséquences humaines parfois dramatiques, y font face, mais ne se sentent pas toujours suffisamment outillé-es.

Après des années d'inertie, le gouvernement prétend faire de la lutte contre le harcèlement une énième priorité. Les mesures se sont multipliées : généralisation des cours d'empathie, mise en œuvre du programme pHARe, acquisition des compétences psychosociales. Nouveauté en cette rentrée 2024 : lancer une campagne de communication appuyée sur une vidéo « choc », diffusée à la radio et à la télévision.

Or, lutter contre le harcèlement scolaire nécessite surtout un travail à long terme incluant de la formation initiale et continue. Des moyens doivent être déployés pour améliorer le climat scolaire, levier de lutte contre le harcèlement.

À travers cette publication, la FSU-SNUipp vous propose un état des lieux sur le harcèlement à l'école, ainsi qu'un regard critique sur les préconisations du ministère. Le chercheur Christian Budex apporte son éclairage sur le plan pHARe et la méthode de la préoccupation partagée.

* d'après un rapport établi en 2019 par l'UNESCO

Le harcèlement en chiffres

1/10

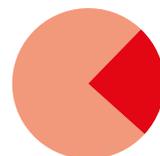


C'est le nombre d'élèves de cycle 3 victimes de harcèlement. Les cas jugés « sévères à très sévères » concernent 5% des élèves (Source : Observatoire de la santé 2020)



24,7%

C'est le pourcentage d'élèves de CM1-CM2 qui ont déjà été victimes d'au moins une violence de façon répétée. 2,6% des élèves de CM1-CM2 ont déjà été victimes de plus de cinq atteintes répétées. (Source : enquête Depp climat scolaire et victimation 2022)



24%

C'est le pourcentage de jeunes de 8 à 18 ans qui ont déjà été victimes au moins une fois de cyberharcèlement, dont 15% entre 8 et 10 ans. (Source : Association e-Enfance/3018, octobre 2023).

Comment lutter contre le harcèlement ?

Agir à l'école et dans la classe

Des mesures contestables

Le harcèlement est un phénomène complexe qui nécessite un travail approfondi de prévention. Les mesures gouvernementales restent insuffisantes voire contre-productives.

Dan Olweus, psychologue norvégien, établit dès 1993 « qu'un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté, de la part d'un ou plusieurs élèves »*. En 2019, « la Chaire UNESCO sur le harcèlement et le cyberharcèlement » ajoute qu'il se caractérise par une dynamique de pouvoir déséquilibrée découlant de normes sociales et institutionnelles afin de mieux comprendre le harcèlement dirigé vers les élèves les plus marginalisés en raison de leur apparence, appartenance ethnique, genre, catégorie sociale ou sexualité.

Sanctionner ou éduquer ?

En France, à la rentrée 2023, le gouvernement annonce faire de la lutte contre le harcèlement une priorité. Une série de mesures sont présentées : mise en place d'un numéro d'alerte, le 3018, « sensibilisation systématique » des élèves et des parents, généralisation du programme PHARe avec 100% des personnels formés

à l'horizon 2027, questionnaire d'auto-évaluation... La mesure la plus controversée, introduite par le décret du 17 août 2023, rend possible l'éviction d'un élève en cas de « harcèlement grave », niant le fait que le harcèlement est souvent un phénomène de groupe. Cette procédure entre en conflit avec le droit fondamental à l'éducation, sans pour autant apporter de réponses éducatives à la hauteur du problème identifié.

Ce décret a été unanimement rejeté par la communauté éducative lors de sa présentation en Conseil supérieur de l'éducation.

La recherche a montré depuis de nombreuses années que la lutte contre le har-

cèlement à l'école doit passer par l'amélioration du climat scolaire.

Benjamin Moignard, professeur des universités, met en avant que du côté des élèves, « la prévention est plus efficace que la pénalisation »**. Du côté des enseignant-es, une équipe soudée peut permettre une justice scolaire cohérente réduisant les situations de harcèlement. Nicole Catheline, pédopsychiatre, estime que le rôle des adultes est fondamental et qu'une intervention rapide résout bien des situations***. Pour cela, il faut former les personnels et les accompagner au recueil de la parole des enfants car ce sont des situations émotionnelles délicates. La « méthode de préoccupation partagée » (lire page 3) fonctionne bien car elle amène les enfants qui harcèlent à une prise de conscience et à être acteurs et actrices de la réparation, tout en replaçant la victime au centre.

Pour la FSU-SNUipp, la lutte contre le harcèlement scolaire passe aussi par une amélioration du climat scolaire, ce qui nécessite l'amélioration des conditions de travail et une solide formation, tant initiale que continue.

* « Violence entre élèves, harcèlement et brutalité, les faits, les solutions », ESF Éditeur (1999)

** in Fenêtres sur Cours, supplément Université d'automne 2023.

*** in Fenêtres sur Cours n°494, novembre 2023.

© MILLERAND/NAJIA



CYBERHARCÈLEMENT : UNE INQUIÉTUDE CROISSANTE

Alors que les chiffres du harcèlement à l'école ne baissent pas, le cyberharcèlement a lui fortement augmenté entre 2018 et 2022. Une récente étude de l'OMS-Europe révèle que 12% des adolescent-es déclarent se livrer à du cyberharcèlement quand 15% s'estiment en être victimes. Concernant le primaire, une étude e-enfance réalisée en juin 2023 révèle que 15% des élèves sont aussi victimes de cyberharcèlement. Le cyberharcèlement se distingue du harcèlement au moins sur deux facteurs : l'espace et le temps. Le sentiment de sécurité que pourrait offrir le foyer familial n'existe plus. Le cyberharcèlement ne connaît pas de pause.

De même, son caractère virtuel permet aux auteurs et autrices de ne pas être confrontés à la souffrance des victimes. Il désinhibe et empêche l'empathie. Selon Catherine Blaya *, une prévention efficace requiert « une approche interdisciplinaire et multimodale » qui « travaille sur les compétences sociales » et le climat scolaire.

* in Fenêtres sur Cours n°485, octobre 2022



« Casser l'effet de groupe »

3 QUESTIONS À Christian Budex, professeur de philosophie et chercheur au Centre de Recherche en Education de Nantes (CREN).

1 POURQUOI AUTANT DE DÉBATS VIFS AUTOUR DU HARCÈLEMENT ?

La France a un temps de retard sur cette question et sa gestion. L'éducation française est empreinte d'une culture « doloriste », ce qui explique la difficile mise en place de la prévention, de la prise en charge du harcèlement pour les victimes mais aussi les auteurs. C'est un changement de paradigme qu'il faut opérer et ce dernier passera par la formation. Un plan de formation et de sensibilisation a été déployé depuis 2014 dans l'académie de Versailles, puis sur tout le territoire depuis 2021 avec le programme pHaRe. Des référents ont également été créés pour suivre les situations au plus près. Pour l'instant, la formation des personnes ressources se déploie. Ce n'est sans doute pas parfait mais ça a le mérite d'exister.

2 COMMENT LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ?

Le programme qui se met en place est un programme de lutte contre le harcèlement scolaire. Son objectif est de former les personnels à traiter et prévenir les situations. Il utilise notamment une approche non blâmante, la préoccupation partagée, qui s'est montrée efficace pour mettre fin à un très grand nombre de situations, pas forcément les plus graves, mais les plus nombreuses — moqueries, railleries, mises à l'écart. Elle est progressivement mise en place mais nécessite une formation conséquente avec un suivi et des analyses de pratique. Le harcèlement scolaire est un phénomène

de groupe qui se construit par l'adhésion à une norme et l'exclusion de la différence. Avec la préoccupation partagée, l'objectif est de casser l'effet de groupe par des entretiens individuels avec tous les protagonistes : la cible du harcèlement bien sûr, mais aussi les auteurs présumés et certains témoins. Il est essentiel de les considérer comme des enfants, des « êtres en construction ».

3 QUELLE PRÉVENTION ?

Un travail de prévention peut porter sur les normes et les différences, sur les stéréotypes de genre et les logiques de domination qui conduisent certains enfants

et adolescents à devenir intimidateurs par stratégie sociale. Il peut aussi s'agir d'un travail sur l'empathie et les émotions pour permettre une prise de conscience. Lorsque l'approche s'intègre aux pratiques pédagogiques

« Un travail de **prévention** peut porter sur les normes et les différences, sur les stéréotypes de genre et les logiques de **domination** »

quotidiennes, elle est plus efficace. Cependant des séances décrochées comme sur la mise en place de « messages clairs » sont aussi utiles. Enfin, des ateliers philo permettent de développer les compétences psycho-sociales.

Nouveaux programmes d'EMC : un rendez-vous manqué

Lutter contre le harcèlement nécessite d'apprendre à vivre ensemble, un objectif que ne permettent pas d'atteindre les nouveaux programmes d'Éducation morale et civique (EMC).

Les nouveaux programmes d'EMC insistent sur la nécessité d'enseigner des comportements pro-sociaux par l'acquisition de compétences psychosociales. Établie en 1993 par l'OMS, la définition met en avant trois catégories de compétences psychosociales : cognitives, émotionnelles et sociales. L'enjeu est majeur : il relève autant de l'intérêt individuel que général, puisqu'il s'agit d'apprendre à vivre ensemble. À ces compétences s'ajoutent donc des compétences civiques enseignées en EMC.

Des démarches actives

Les recommandations de l'UNESCO* prônent la mise en place de pédagogies actives qui favorisent l'apprentissage des

compétences psychosociales et civiques considérées comme indissociables. Il s'avère primordial d'apprendre aux élèves à construire des réflexions collectives sur la citoyenneté pour déconstruire des comportements individuels égocentrés. Mais les récents programmes d'EMC s'attachent à faire reproduire des attitudes normées et attendues face à une situation donnée, plutôt que de viser la transformation des comportements par la réflexion, la coopération et la créativité.

* UNESCO, Éducation à la citoyenneté mondiale : thèmes et objectifs d'apprentissage (2015)



Protéger sa santé au travail

Chaque établissement scolaire est doté d'un document obligatoire relatif à l'hygiène, à la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique d'État : le registre de Santé et de Sécurité au Travail (SST). Y sont consignées les observations et suggestions des personnels, relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Lorsqu'une situation de travail semble anormale ou susceptible de porter atteinte à sa sécurité et/ou sa santé, ou de détériorer ses conditions de travail, elle peut être signalée dans le registre en remplissant une fiche SST. Ce document a une valeur juridique et est également transmis aux représentants et représentantes élus du personnel siégeant à la Formation spécialisée du Comité Social d'Administration (CSA).

Alerter l'employeur

La section départementale FSU-SNUipp informe PE et AESH sur la procédure de remontée des signalements. Remplir une fiche SST est important car elle alerte l'employeur, responsable de la protection de la santé physique et mentale des

personnels placés sous sa responsabilité. Laisser une trace quant au risque encouru oblige l'administration à y répondre et à mettre en œuvre des actions de prévention.

Que signaler ? Des problèmes d'incivilité, de violence physique ou verbale, ou engendrant des risques psycho-sociaux tels que relations conflictuelles, mal-être, stress, angoisse, pression mais aussi un

manque de moyens humains ou des besoins d'amélioration des conditions de travail (état des bâtiments, ambiance de travail, hygiène et propreté...).

Le signalement doit être objectif et consigner des faits de façon précise, sans citer de nom et indiquer en quoi la situation a un impact sur la qualité du travail ou la santé.



© MILLERAND / NAJIA

Budget 2025, l'école prise pour cible

Le projet de loi de finances 2025 dévoilé par le gouvernement se traduit par des suppressions de postes de fonctionnaires dont 90% concernent l'Éducation nationale, avec 3155 emplois de PE retirés dans le premier degré.

Ces suppressions entraîneront des milliers de fermetures de classe et une dégradation continue des conditions d'enseignement et d'apprentissage : classes surchargées, remplacements de plus en plus difficiles, inclusion compromise... Alors que le recul démographique se poursuit dans le premier degré, l'occasion est ratée de réduire les inégalités scolaires en baissant la moyenne française d'élèves par classe (23,1), bien plus élevée que les moyennes de l'OCDE (20,1) et de l'UE des 25 (19,1).

Rien de nouveau non plus au plan salarial, à l'exception de fake news, démenties par une inter-syndicale unie pour dénoncer une politique de casse de l'école publique et de mépris de ses personnels. Pour la contrer, la FSU-SNUipp travaille à la mobilisation de la communauté éducative et l'inter-syndicale interpelle les parlementaires, hors RN.

Pour aller plus loin :

➤ dossier spécial

Fenêtres sur cours 485



➤ dossier spécial
Fenêtres sur cours
spécial UDA 2023

« Climat scolaire, l'espace d'apprentissage menacé »